



# INVERNESS

Simplement unique depuis 1845

---

## AVIS PUBLIC

---

### **AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT N° 235-2025 AYANT POUR OBJET DE FIXER LE TAUX D'IMPOSITION DE LA TAXE FONCIÈRE ET DES DIVERSES COMPENSATIONS POUR L'ANNÉE 2026**

La population est avisée que le règlement suivant a été adopté par le conseil de la Municipalité d'Inverness le mardi 16 décembre 2025 : N° 235-2025 ayant pour objet de fixer le taux d'imposition de la taxe foncière et des diverses compensations pour l'année 2026.

Ce règlement est disponible au bureau de la soussignée, situé au 1799 rue Dublin, aux jours et heures d'ouverture du bureau et sur le site internet de la municipalité au : [www.invernessquebec.ca](http://www.invernessquebec.ca)., où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis. Il a effet au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Donné à Inverness, ce 17<sup>e</sup> jour de décembre 2025.

Marie-Pier Pelletier  
Marie-Pier Pelletier  
Directrice générale et greffière-trésorière

#### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Marie-Pier Pelletier, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité d'Inverness, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis public en conformité avec l'article 431 du code municipal, le 17<sup>e</sup> jour de décembre 2025.

Marie-Pier Pelletier  
Marie-Pier Pelletier  
Directrice générale et greffière-trésorière